

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 791108U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général.**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation professionnelle encadrée dans le domaine de l'éco-solidarité, de mettre en œuvre des compétences techniques et des compétences de gestion des relations humaines.

En particulier, elle permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études ;
- ◆ élaborer et justifier la mise en œuvre d'un projet ou d'une intervention éco-solaire ;
- ◆ adopter les attitudes professionnelles spécifiques de l'éco-solidarité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour une situation en lien avec l'éco-solidarité et en disposant de la documentation ad hoc :

- ◆ appréhender la situation financière globale d'une entreprise et présenter succinctement ses performances
- ◆ décrire une théorie économique :
 - ◆ en la contextualisant dans le cadre du développement socio-économique de l'Europe contemporaine
 - ◆ en s'aidant de concepts de la micro-économie ou de la macro-économie
- ◆ réaliser une collecte de données pertinentes à la prise en compte de concepts liés au domaine de l'éco-solidarité
- ◆ analyser des données collectées en vue de proposer un projet ou une intervention adaptée
- ◆ respecter la déontologie et la culture d'une organisation en adoptant des attitudes professionnelles
- ◆ s'adapter aux outils informatiques et aux modalités de communication en vigueur dans une organisation

- ◆ rédiger un rapport reprenant :
 - ◆ des données collectées et des analyses réalisées
 - ◆ une description de tâches réalisées en lien avec l'éco-solidarité
 - ◆ une évaluation des acquis de son expérience professionnelle ou de stage.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « **Stage d'intégration professionnelle : Bachelier en éco-solidarité** », n° de code **791107U32D1** ;
- ◆ « **Notions d'économie appliquées à l'éco-solidarité** », n° de code **791103U32D1** ;

classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, dans l'organisation où l'activité professionnelle a été effectuée,

- ◆ d'analyser de manière autonome une démarche liée à une problématique relevant du domaine de l'éco-solidarité ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail, les actes professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ de concevoir, mener et évaluer des actions qui intègrent les différentes dimensions de l'éco-solidarité ;
- ◆ d'assurer une communication professionnelle entre les différents acteurs au sein de l'organisation en utilisant les supports adéquats exploités au sein de celle-ci ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies ;
- ◆ de développer une réflexion critique et argumentée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques entre les étapes de la démarche éducative pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

conformément au profil professionnel et en tenant compte du contexte organisationnel et institutionnel, du travail de l'équipe et du réseau et en interrogeant le cadre éthique et déontologique, d'exercer :

- ◆ une fonction de communication,
- ◆ une fonction d'interface,
- ◆ une fonction d'action sociale et citoyenne,
- ◆ une fonction d'intervention,
- ◆ une fonction d'acteur du processus de mutation sociétale et environnementale.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'organisation ou le service, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ superviser l'étudiant en l'accompagnant dans son questionnement, ses analyses de situations et dans l'identification des différentes fonctions énoncées dans le programme de l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte sociopolitique, du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : Bachelier en éco-solidarité	CT	I	20
Total des périodes			20